

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-641639

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

7665

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ABDALLAH Gym

Date de naissance :

18-02-62

Adresse :

LOT HAS FATEH Rue 5 N° 162 EL OULFA CASA

Tél. :

06 61 15 98 51

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lui-même

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
			100	INP : 01282459
CS				

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الدكتورة سهيلة علمي
الطب العام

خريجة كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

- دبلوم جامعي في داء السكري
- طب الشغل "جامعة ريمس-فرنسا"
- شهادة في الحجامة الطبية
- الفحص بالصدى
- تخطيط القلب



Dr. SOUHAÏLA ALAMI

MÉDECINE GÉNÉRALE

Lauréate de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

- Diplôme Universitaire en Diabetologie
- Médecine de Travail "Université de Reims-france"
- Certificat en Hijama Medicale
- Echographie
- Electrocardiogramme

Casablanca, le:

ORDONNANCE

GYM KAWTAR

36.80 -CUTACNYL 5% : 1application le soir pdt 1M. 6 1118

72.50 -LA ROCHEPOSAY EFFICLAR DUO : 1APPLICATION
7.20 MATIN PDT 1MOIS

7.20 -DIFFERINE : 1APPLICATION LE SOIR PDT

7.20 -TETRALYSAL : 1 GEL / J LE SOIR PDT 1MOIS

7.20 -ERYFLUID SOLUTION : 1 APPLICATION SI

7.20 ACNEE ERYFLUID 4%
7.20 LOT. 22E001 LOT. ERYFLUID 4%
7.20 PER. 01/11/2024 LOT. FL 100 ML

6 118000 010630

P.P.V : 670DH20

CUTACNYL 5%

Gel pour application locale tube de 40 g
AMM N°487/17 DMP/21/NRO
PPV:36.90 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1,27182 Bouskoura -Maroc

168.00

LA ROCHE-POSAY

DIFFERINE 0,1 %

crème,tube de 30 g
AMM N° 291 DMP/21/NCV
PPV:72.50 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1,27182 Bouskoura -Maroc

6 118001 070206

TETRALYSAL 300 mg

Boîte de 16 gélules
AMM N°26 DMP/21/NCV
P.P.V : 69.00 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1,27182 Bouskoura -Maroc

TETRALYSAL 300 mg

Boîte de 16 gélules
AMM N°26 DMP/21/NCV
P.P.V : 69.00 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1,27182 Bouskoura -Maroc

6 118001 070800

Dr. SOUHAÏLA ALAMI
MÉDECINE GÉNÉRALE
Lauréate de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

548, bd Oued Daoura, Haj Fateh, Oualfa, Espace Bureau Lina - ETG 3 (près de la mosquée Haj Fateh) - CASABLANCA

548, شارع واد الدورة ، الحاج فاع ، الألة - الطابق الثالث (قرب مسجد الحاج فاع) - الدار البيضاء

06 17 24 26 81

05 22 65 33 20

souhailaalami0@gmail.com